



Peut on bloquer une carte de séjour

Par **nana**, le **08/07/2008 à 12:30**

bonjour r
mon frère français est marié à une marocaine ils ont eu un enfant tout de suite elle est en france depuis septembre 2006 je précise que mon frère est reconnu handicapé à 80%
Depuis qu'elle a son fils sa femme ne cesse de l'insulter de le provoquer et de réclamer la carte de séjour de 10 ans et la nationalité française en disant que maintenant qu'elle avait un enfant né en france elle avait le droit r
par conséquent mon frère et nous doutons fortement de sa sincérité et du fait qu'elle va rester avec mon frère avec avoir la carte de 10 ans
comment pouvons nous mettre des gardes fous. Mon frère peut il faire en sorte qu'elle n'ai que des cartes de 1 an. D'autre part s'il venait à divorcer qui aurait la garde de l'enfant et seras t'elle reconduite au maroc.
J'espère vraiment que vous pourrez m'aider notre famille ne sait plus quoi faire et quoi penser nous pensions qu'elle était sincère et voulait construire sa famille avec un meilleur avenir et finalement c'est quelqu'un qui ne voulait que les papiers et cherche des femmes potentiels pour son frère ...le but étant de ramener sa famille
aiguillez moi QUE FAIRE QUELS SOLUTIONS QUEL PROTECTION POUR LES FRANCAIS
Merci d'avance pour vos réponses